

Destinataires :

Dietrich Berning, Henrik Raae Andersen, Cor Bottenheft, Philip van der Biest, Rune Riishoej, Peter Katholm, Harri Hyppänen, Elisabeth Descamps, Germain Klein, Harrie Verhoeven, Bjørn-Roar Eriksen, Philipp Ita, Josef Westermann, Urs Hoppler, Ingmar Tykesson, Jiří Kec, John Liscovitz, Ken Bremer, Jacqueline Mette



Présents :

Dietrich Berning, Henrik Raae Andersen, Cor Bottenheft, Germain Klein, Philipp Ita, Josef Westermann, Peter Katholm

## **Procès-verbal de l'AG 2016 du 25.09.2016**

Lieu : Landhaus Stift Ardagger, Stift 3, A-3321 Ardagger

Date : 25.09.2016 – 9 h à 14 h.

### Ordre du jour

#### **1. Accueil**

Dietrich Berning souhaite la bienvenue aux différents représentants des pays membres. Il salue tout particulièrement Monsieur Peter Katholm, délégué du club danois, Monsieur Philipp Ita, Président du club autrichien. Il félicite Monsieur Ita pour la parfaite organisation de l'IMP qui vient de se dérouler. Cor Bottenheft est chargé de représenter la Belgique. Sont excusés, Ken Bremer délégué du club nord-américain KIM-GNA, la Suisse et la Finlande.

#### **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **3. Approbation du PV de l'AG 2014**

Le PV est adopté à l'unanimité.

#### **4. Rapports des membres de la Présidence**

##### ☞ Dietrich Berning

Dietrich Berning a été élu nouveau Président du KIM-I le 19.10.2014. Depuis cette date le Comité a siégé à 4 reprises.

Actuellement le KIM-I compte 9 156 membres sans la Norvège.

Le montant des adhésions perçu par le KIM-I est de 9 156 €.

L'Allemagne compte un nouveau club régional, le KIM-GNA (groupe nord-américain) auquel le statut d'invité a été attribué par le KIM-I. Ken Bremer, représentant du KIM-GNA, est actuellement en Allemagne pour participer à une formation de juge allemand.

Suite à une baisse de certaines dépenses, le club allemand a pris en charge la moitié des frais de bureau du KIM-I.

En 2014 la Finlande a adhéré au KIM-I.

Le club allemand participe au projet d'étude finlandais sur l'épilepsie. Les échantillons sanguins des chiens allemands affectés par l'épilepsie sont envoyés en Finlande.

L'an dernier, un PEM a été présenté avec succès à l'IMP par un conducteur japonais. Dietrich Berning a été invité à écrire un article sur le PEM pour un journal japonais. La race du PEM, son éducation et la façon de son utilisation à la chasse ont eu un écho favorable auprès des lecteurs.

Trois IMP ont eu lieu depuis l'entrée en fonction de Dietrich Berning. Depuis cette année, l'IMP a été reconnue officiellement par le club allemand comme épreuve donnant accès à l'élevage.

Un projet de modification du Standard-FCI par l'ajout d'aptitudes naturelles pour la chasse a été transmis à la FCI par le VDH (Kennel club allemand), pour l'instant la FCI n'a pas encore statué sur la question.

## **KLM-I – Verband Kleine Münsterländer International**

Les règlements des 2 IMP ont également été transmis à la FCI par l'organisme de tutelle allemand le VDH. Le VDH et le JGHV ont créé un logo pour certifier qu'un chien est issu d'un élevage de chien de chasse pratique polyvalent. Le KIM-I est autorisé à attribuer ce logo.

Les clubs allemands du Drathaar et du Braque allemand ont également reconnu ce logo. Le tampon est apposé sur le Pedigree.

Ce logo peut être attribué à un chien en particulier, ou à un élevage, qui remplit les conditions du règlement d'élevage du pays d'origine de la race.

L'éleveur, ou le Kennel club, peut faire la demande directement auprès de la gestionnaire du KIM-I en lui faisant parvenir le Pedigree original. Les frais devront encore être fixés.

Il constate également que des progrès restent encore à faire malgré les engagements pris par les pays membres pour améliorer et développer l'élevage de travail. Les obstacles proviennent des traditions et des structures particulières de certains clubs nationaux.

Dietrich Berning remercia vivement l'ensemble des personnes pour leur collaboration.

### ☞ Henrik Raae Andersen

L'an passé, les finlandais ont fait une très bonne impression.

En Norvège, le comité a été remanié à plusieurs reprises.

Des épreuves analogues aux épreuves allemandes ont été organisées au Danemark.

Cette année, en Suède, avec la collaboration du club régional allemand du Schleswig-Holstein, une HZP a été organisée à laquelle 7 chiens ont participé.

Récemment d'importants changements ont eu lieu au sein du Comité du club danois qui ont entraîné la démission du poste de Président de Henrik Raae Andersen. Palle Jørgensen, le responsable de l'élevage danois, envisage également de se retirer en 2017.

Henrik Raae Andersen souligne que l'adhésion au KIM-I impose des droits et des devoirs et ne peut avoir comme unique motivation le fait d'avoir accès aux mâles allemands.

### ☞ Cor Bottenheft

Cor Bottenheft fait remarquer que la langue et les traditions liées aux pratiques de la chasse sont source de différences au sein des pays membres du KIM-I. Il est persuadé que l'IMP peut aider à surmonter les difficultés rencontrées.

## **5. Rapport du Président de la Commission Internationale d'élevage (Josef Wertermann)**

Chaque année, 40 à 50 saillies sont effectuées à l'étranger par les mâles allemands.

Les saillies doivent être déclarées au moins 4 semaines avant et une copie du pedigree de la chienne doit lui être adressée par la poste car les documents scannés sont souvent de mauvaise qualité.

Il recueillera l'avis du responsable de l'élevage du pays membre. Les données seront enregistrées dans Dogbase.

Il souhaiterait que chaque pays essaye d'utiliser ses propres mâles pour l'élevage.

Depuis 4 an, il assure la Présidence de la Commission et souhaiterait passer le relais.

## **6. Rapport des pays membres**

### ➤ Allemagne

Le club allemand compte 5000 membres. Le nombre de membres a sensiblement augmenté en raison de l'adhésion du KIM-GNA.

Il y a deux ans, le club allemand a dû se porter partie civile dans une affaire ayant pour objet une plainte d'une personne ayant acheté un chien adulte radiographié indemne de dysplasie et chez lequel, quelque temps après, on a diagnostiqué une légère dysplasie. Suite au jugement donné par le tribunal, le club allemand a chargé Madame Kurre de rédiger un nouveau modèle de contrat de vente.

Le club allemand va changer son site Internet et, par la même occasion, financera le nouveau site du KIM-I.

➤ Pays-Bas

Cor Bottenheft commente une décision de justice aux Pays-Bas concernant un éleveur de Setter irlandais auquel on a refusé le statut d'amateur car il disposait d'un site internet.

Depuis 2 ans, le test ADN est obligatoire pour les géniteurs et les chiots.

Depuis 10 ans, le diagnostic des yeux est obligatoire.

25 portées ont vu le jour. 4 à 5 mâles étrangers sont régulièrement utilisés.

Un nouveau Comité a été élu, Cor restera le représentant au KIM-I.

➤ Belgique

Le club belge compte actuellement 100 membres.

Le club organise des expositions, des épreuves de travail et des journées familiales. Une épreuve de test des aptitudes naturelles est actuellement à l'étude.

➤ Luxembourg

Le Luxembourg n'est pas membre du KIM-I. 2 à 3 portées ont lieu par an. Les conducteurs de chiens adhèrent en général à un club de chien de chasse.

➤ Grande Bretagne

Les britanniques importent des chiens des Pays-Bas, de Belgique, de France et d'Allemagne. Il n'existe pas d'organisation officielle qui gère ces importations.

L'an dernier, 2 PEM ont été enregistrés au Kennel club anglais. Théoriquement, le club allemand aurait la possibilité de superviser la gestion.

➤ France

Après un an d'exercice, Bernard Brenuchon a démissionné du poste de Président du CFEML. Début septembre, Elisabeth Descamps a été élue Présidente du CFEML.

Le club compte actuellement environ 600 membres.

En 2015, un peu plus de 1 000 chiots sont nés de 163 portées.

En 2015 s'est déroulée la première épreuve de Pistage-Criant. Auparavant le criant a été testé uniquement chez les teckels et les jagdterriers.

En 2016, 2 épreuves ont eu lieu. En 2 ans, 28 chiens ont participé à cette épreuve, 8 chiens ont été jugés spurlaut, 3 spurlaut et sichtlaut et 7 sichtlaut.

L'enregistrement des résultats est géré par le club national et non pas par la Société Centrale Canine.

A l'initiative de Germain Klein, un certificat a été créé ainsi qu'un règlement spécifique. Il demande la reconnaissance du certificat par l'ensemble des pays membres du KIM-I.

Le KIM-I demande à Germain Klein de fournir le règlement traduit en allemand. Dès réception, le règlement et le certificat seront transmis avec PV de l'AG. Le KIM-I recommande aux pays membres de reconnaître le Certificat Pistage-Criant.

L'IMP (cotation 4/6) a été reconnue officiellement par la France.

Sur les pedigrees actuels figurent différentes informations telles que l'ADN, la cotation d'élevage, la dysplasie, le résultat d'exposition ainsi que les résultats obtenus aux épreuves françaises.

A partir du 01.01.2017 y figureront également 5 générations au lieu de 4 actuellement.

Depuis l'an dernier, le contrôle d'une portée par le vétérinaire est obligatoire ; les hernies ombilicales ne sont pas répertoriées.

Suite au déroulement de l'IMP 2016, Germain Klein tient à rappeler qu'il attache une très grande importance à la quête et à l'arrêt. L'évaluation à l'IMP, épreuve internationale, de ces deux disciplines lui tient particulièrement à cœur. Pour illustrer son propos, il cite le livre « Heidewachtel » d'Edmund Löns qui décrit à quoi doit ressembler une « excellente » quête de chasse (§2 page 38).

Suite à la demande de Germain Klein, Dietrich Berning propose qu'un texte soit rédigé pour la quête et l'arrêt afin d'harmoniser les jugements.

## **KLM-I – Verband Kleine Münsterländer International**

Germain Klein rappelle une nouvelle fois qu'il souhaiterait que le standard de travail figure en annexe dans le standard de la race ce qui n'est pas le cas actuellement.

Dietrich Berning souligne que le Standard est du ressort de la FCI et que la FCI ne s'occupe pas du standard de travail. Ce sont justement les modifications qui ont un rapport avec le travail qui posent problème pour l'adoption de la version proposée.

Toutefois, le standard de travail du PEM devra encore une fois être revu et précisé par le KIM-I.

### ➤ Danemark

Le Danemark s'est doté d'un nouveau Comité. Des divergences de vues entre le nouveau Président Rune Riishoej et l'ancien, Henrik Raae Andersen, ont abouti à la démission de ce dernier ; toutefois Monsieur Katholm, nouveau membre du Comité du club danois, précise que Monsieur Rune Riishoej est prêt à continuer le travail entrepris par Henrik Raae Andersen. Palle Jørgensen a fait part de son intention de démissionner de la Commission d'élevage en 2017.

Le club compte environ 800 adhérents, l'objectif est d'atteindre les 1 500 membres en 2020. La majorité des adhérents ne sont membres que depuis 2 ou 3 ans.

Le club envisage d'organiser des journées de rencontre et souhaite développer une nouvelle stratégie de communication.

Il n'y a pas de problème particulier de santé à signaler.

Monsieur Katholm rappelle que Henrik Raae Andersen bénéficiera du soutien du nouveau Comité danois pour sa fonction de 2<sup>ème</sup> vice-président du KIM-I.

Henrik Raae Andersen a été l'initiateur de deux épreuves analogues à la VJP et à la HZP, Monsieur Katholm confirme à Monsieur Andersen qu'il pourra compter sur le soutien du nouveau Comité pour ces épreuves comme pour l'IMP.

### ➤ Autriche

Le comité a été entièrement renouvelé cette année.

Le club compte plus de 1 000 adhérents dont 625 sont conducteurs de PEM. Cette année le club a organisé plusieurs épreuves pour tester les aptitudes naturelles, trois épreuves pour de travail en plaine et plusieurs épreuves spécifiques de travail à l'eau, 4 VGP, une IMP, une épreuve de recherche au sang et une épreuve de rapport.

La situation du petit gibier est différente d'une région à l'autre.

Philipp Ita affirme sa volonté de travailler avec le KIM-I.

## **7. Présentation du KIM-GNA (Ken Bremer, représenté par Dietrich Berning)**

Lors de l'AG 2014, le KIM-I a décidé d'exclure SMCNA. En 2015 une nouvelle association a été créée en Amérique du nord qui s'est engagée à pratiquer l'élevage du PEM conformément à la réglementation de l'élevage allemand.

Le Comité du KIM-GNA s'est montré très actif et a adopté le statut de nouvelle région allemande.

Ken Bremer est en passe de terminer son cursus pour devenir juge de travail.

Les membres participent à des épreuves de travail et ont déjà organisé une exposition. Plusieurs portées ont vu le jour, 5 à 8 sont déjà prévues pour 2017.

Les chiots obtiennent le pedigree allemand. Ken Bremer prie les éleveurs des pays membres du KLM-I de ne vendre des chiots qu'aux membres du KIM-GNA.

## **8. Bilan et objectif de l'élevage international de travail**

Les différentes possibilités pour encourager l'élevage de travail international sont : l'organisation d'une IMP, l'attribution du logo, l'adoption de la modification du standard pour le chien de chasse pratique polyvalent. Le logo du chien de chasse a été à l'initiative de Bernd Dieter Jesinghausen.

### 8.1. IMP épreuve d'élevage – Attribution du CACIT – Sigle de performance

Il y a eu un malentendu auprès de la FCI pour la demande du CACIT. Les règlements des IMP ont été déposés par le VDH à la FCI. Par mégarde, la FCI avait interprété que l'IMP était une épreuve nationale. Le CACIT va être attribué à l'IMP de cette année.

## **KLM-I – Verband Kleine Münsterländer International**

Le club allemand a décidé d'attribuer un sigle de performance (JKN et/ou JKI) à tout chien ayant obtenu des résultats conformes à des critères bien définis pour les épreuves nationales allemandes et l'IMP.

Les pays membres sont invités à réfléchir à l'attribution d'un tel sigle de performance. Les modalités d'attribution seront communiquées avec le PV.

### **8.2. Logo chien de chasse**

Le sujet a été traité au § 4.

### **8.3. Standard FCI**

Suite à la demande de modification du standard, la FCI n'a pas encore donné signe de vie.

## **9. Remplacement de la Commission Internationale d'Élevage par une réunion internationale des responsables d'élevage**

Il est envisagé de réunir une fois tous les 2 ans les responsables d'élevage nationaux lors de la journée de rencontre des responsables d'élevage régionaux allemands.

L'AG décide que la prise en charge des frais de déplacement incombera aux clubs nationaux.

Le KIM-I prendra à sa charge les frais des membres de la Commission internationale d'élevage.

## **10. Site Internet**

Le site du KIM-I sera rénové en même temps que celui du club allemand. Les frais seront pris en charge par le club allemand.

## **11. Traduction en allemand du règlement d'élevage des pays membres**

Les pays membres ont été invités à faire parvenir au secrétariat du KIM-I leurs règlements d'élevage traduits en allemand. Pour l'heure, seuls ont répondu à cette demande la Suisse, les Pays-Bas, la France et l'Autriche.

## **12. IMP 2016/2017/2018**

L'ancien Président français avait accepté d'organiser l'IMP 2017. Suite au changement de présidence, le Comité français a décidé de ne pas être en mesure d'organiser l'épreuve en 2017.

Gebhart Schäfer, Président du club régional de la Bavière du nord, a proposé ses services pour l'organisation de l'IMP 2017.

Monsieur Kaltholm consultera son comité pour voir si l'IMP 2018, prévue initialement au Danemark, peut être maintenue ; il fera part de la réponse dans les meilleurs délais.

## **13. Rapport financier 2014 et 2015**

Le rapport financier a été envoyé avec l'invitation à l'AG.

Dietrich Berning explique que les finances atteignent la cote d'alerte. Il remercie les juges et les membres du Comité du KIM-I d'avoir fait des efforts financiers en faisant don d'une partie de leurs indemnités qui leur étaient dues.

En raison de l'état des finances, il faudra à l'avenir continuer de gérer le budget de façon drastique.

Les comptes ont été vérifiés par le trésorier du club allemand, aucune irrégularité n'a été constatée.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

## **14. Décharge du Comité**

La décharge du Comité a été approuvée à l'unanimité sans aucune abstention.

## **15. Propositions**

### **15.1. Modification des statuts**

Concerne la suppression du terme Vorstand (Comité) par Präsidium (Présidence, bureau exécutif, comité directeur).

L'AG approuve la proposition de modification. L'enregistrement au tribunal sera effectuée dès qu'une autre modification des statuts sera nécessaire.

## **KLM-I – Verband Kleine Münsterländer International**

### 15.2. Epreuve internationale pour Münsterlander IMP-A

Ajout du rapport du renard comme épreuve facultative. Ajout de la piste de sang de jour en option.

L'AG approuve la modification du règlement de l'IMP-A par l'ajout de l'épreuve facultative du rapport du renard.

Les coefficients retenus pour cette épreuve seront :

- Rapport du renard coef. 2
- Recherche perdu du renard coef. 3.

Option de la piste de sang de jour : L'AG approuve la modification du règlement de l'IMP-A par l'ajout de l'option d'une piste de jour en plus de la piste de sang de 24h.

Les coefficients retenus sont les suivants : Piste de sang de 24 h coef. 6 – Piste de sang de jour coef. 4.

### 15.3. Formulaire international du Criant (ci-joint)

L'AG décide que, dès réception du règlement du Pistage-Criant du CFEML à envoyer par Germain Klein, le formulaire international pour valider le type de Criant sur du gibier en plus du lièvre et du renard proposé par Germain Klein, pourra être utilisé. La décision d'adopter le type de criant pour la reconnaissance à l'élevage sera du ressort de chaque pays membre.

### 15.4. Augmentation de la cotisation

Bien qu'elle serait nécessaire, l'idée d'augmenter la cotisation est abandonnée.

## **16. Nouvelle élection pour le poste de Directeur (rice)**

Par erreur, l'élection au poste de Directeur (directrice) a été omise en 2014.

La Présidence propose de renouveler le mandat de Jacqueline Mette. A l'unanimité des membres présents, Jacqueline Mette est reconduite dans sa fonction de Directrice.

## **17. Divers**

Aucune demande n'est formulée.

## **18. Calendrier**

06.10 – 09.10.2016 : BHZP Landesgruppe Hannover-Braunschweig

Dietrich Berning  
Président

Jacqueline Mette  
Directrice

## Sigles de « performance » du club allemand Kleine Münsterländer e.V.

### Différents sigles

- **S** pour la chasse au sanglier
- **SwN** pour la recherche au sang du grand gibier blessé avec ferme (cerf, sanglier adulte)
- **(SwN)** pour la recherche au sang du gibier blessé (chevreuil, ...).

Ces sigles peuvent être attribués lors d'une chasse. Le sigle **S** peut également, sous certaines conditions, être décerné dans un parc à sangliers.

Pour attribuer le sigle **S**, 2 témoins sont nécessaires. Pour décerner les sigles **SwN** et **(SwN)** 1 témoin sera suffisant ....

### Conditions minimales pour l'attribution des sigles

#### 1. **Sigle S pour le sanglier**

Lors d'une chasse le chien doit avoir chassé et trouvé seul dans un couvert un sanglier.

Le chien doit avoir chassé en criant un sanglier de moins de 20 kg qu'il doit attraper et tenir ou chasser seul en criant un sanglier adulte et tenir le ferme au moins pendant 5 mn, ou faire éclater une compagnie, chasser en continu des animaux pour leur faire quitter l'enceinte, ou faire preuve d'ardeur et de hardiesse sur un gros sanglier dans un parc.

.....

#### 2. **Sigle chien de sang sur une voie naturelle SwN et (SwN)**

Ce signe ne pourra être attribué qu'à un chien qui aura préalable réussi une des épreuves suivantes : BP/JEP ou VGP/VPS ou VSwP.

Le chien doit avoir recherché et retrouvé avec succès 2 pièces de grand gibier sur 1 000 m au moins sur des pistes de 12 h min ou du lendemain. Le conducteur ne sera pas habilité à achever l'animal.

.....

### **Annexe 1 Attestation de performance du club allemand Kleine Münsterländer e. V.**

Le club attribue rétroactivement à partir de 2012 les sigles **JKI** et **JKN** pour mettre en valeur, en raison de leurs aptitudes au travail, les chiens particulièrement performants.

**JKI (Jungklaussuche International)** pour des performances remarquables aux épreuves internationales.  
Conditions d'attribution : avoir réussi une IMP en obtenant au moins la mention Bon dans toutes les disciplines.

**JKN (Jungklaussuche Bundesprüfung)** pour des performances remarquables aux épreuves nationales allemandes.

Conditions d'obtention :

- Avoir réussi une Bundes-HZP avec au minimum un TB dans les disciplines d'aptitudes naturelles et un Bon dans les autres disciplines

Ou

- avoir réussi une épreuve internationale Bundes VGP/-VPS avec au moins la mention Bon au bois, à l'eau, en plaine et pour l'obéissance,

Ou

- avoir obtenu au moins un 2<sup>ème</sup> Prix à une épreuve internationale de recherche au sang.

Cette annexe a été adoptée à l'AG 2014 et devient officielle dès ce jour.

**Germain Klein**

Traduction  
26.12.2016